

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET 2026

La loi (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire doit présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport, établi par l'exécutif, porte sur orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Il est pris acte de ce débat et de ce rapport par une délibération.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Le scénario macroéconomique sur lequel repose l'élaboration d'un projet de loi de finances fait intervenir de nombreuses hypothèses macroéconomiques. Quatre d'entre elles sont particulièrement importantes.

1/ Le taux de croissance

La prévision de croissance correspond au taux de croissance en volume du produit Intérieur brut (PIB), c'est-à-dire corrigée de la variation des prix. L'hypothèse de croissance permet de bâtir une prévision du montant des recettes fiscales de l'exercice à venir. Le taux de croissance de l'année précédente doit également être pris en compte car l'exigibilité de certains impôts présente un décalage d'une année avec leur assiette.

2/ L'inflation

La prévision d'inflation est prise en compte dans la prévision des recettes, car elle a un impact immédiat sur certaines bases taxables, comme celle de la TVA.

Elle a également un effet sur la prévision des dépenses, dans la mesure où certaines d'entre elles sont indexées sur l'inflation.

3/ Les taux d'intérêt

La prévision de taux d'intérêt permet d'anticiper la charge de la dette de l'État, c'est-à-dire le montant des intérêts à servir sur le capital de dette accumulé.

4/ La masse salariale privée

Une grande partie de l'évolution des prélèvements obligatoires (les cotisations sociales, la fraction principale de la contribution sociale généralisée – CSG – et l'impôt sur le revenu) est liée à l'évolution de la masse salariale dans le secteur privé. Cet indicateur est essentiel pour les prévisions de recettes et de déficit public toutes administrations publiques confondues.

***Note importante** : les développements qui suivent ont été rédigés à partir des documents préparatoires au vote de la loi de finances pour 2026 : ces éléments n'intègrent pas les incidences du conflit au Proche Orient, qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur les grands indicateurs macroéconomiques de la France*

1.1 FAIBLE CROISSANCE DU PIB DEPUIS 2023.

Après le recul inédit du PIB en 2020 (-7,4%), en raison des conséquences liées au COVID, l'économie française a connu un net rebond en 2021 (+6,9%), malgré l'amorce de tensions sur les prix et les approvisionnements. La croissance a cependant rapidement décéléré, pour s'établir à 1,6% en 2023 et 1,1% en 2024.

En moyenne sur l'année 2025, le PIB augmente de 0,9 %, conforme aux prévisions de croissance prévues dans le PLF 2025.

Pour 2026, le taux de croissance s'élèverait à 1 % en 2026 ; la croissance serait limitée par les tensions commerciales et l'ajustement budgétaire, mais soutenue par la baisse du prix du pétrole, l'assouplissement monétaire récent et une reprise graduelle en zone euro.

1.2. UN NET RALENTISSEMENT DE L'INFLATION

Après être revenue à environ 2 % en 2024, l'inflation en France s'est nettement tassée en 2025, atteignant + 0,8 % en août 2025, contre +2,1 % en Allemagne et +2,7 % en Espagne ; sur l'année 2025, elle devrait s'établir à 1,1 % en moyenne annuelle. Cet écart avec les pays voisins s'explique principalement par la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz (- 15 % en février 2025) ainsi que par une progression salariale plus modérée et une faible inflation sous-jacente (+ 1,4 %). **L'inflation française resterait ainsi inférieure à celle des autres grandes économies de la zone euro en 2026, en s'élevant à 1,3 %.**

Ces prévisions apparaissent cohérentes avec celles des différents organismes, de la Banque de France à l'OCDE, le taux d'inflation de 1,3 % prévu en 2026 apparaissant toutefois quelque peu en deçà des estimations proposées, notamment par l'OCDE et l'OFCE.

PRÉVISIONS D'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE EN POURCENTAGE

Organisation	Date de publication	2025	2026
Banque de France	15 septembre 2025	1,0	1,3
<i>Consensus Forecasts</i>	Septembre 2025	1,1	1,5
Insee	11 septembre 2025	1,0	–
OCDE	25 septembre 2025	1,1	1,6
OFCE	10 septembre 2025	1,3	1,8
Rexecode	17 septembre 2025	1,1	1,5
PLF 2026	14 octobre 2025	1,1	1,3

Note de lecture : évolution annuelle en pourcentage de l'IPC pour l'ensemble des organisations à l'exception de l'OCDE et la Banque de France pour laquelle l'évolution est en pourcentage de l'IPCH.

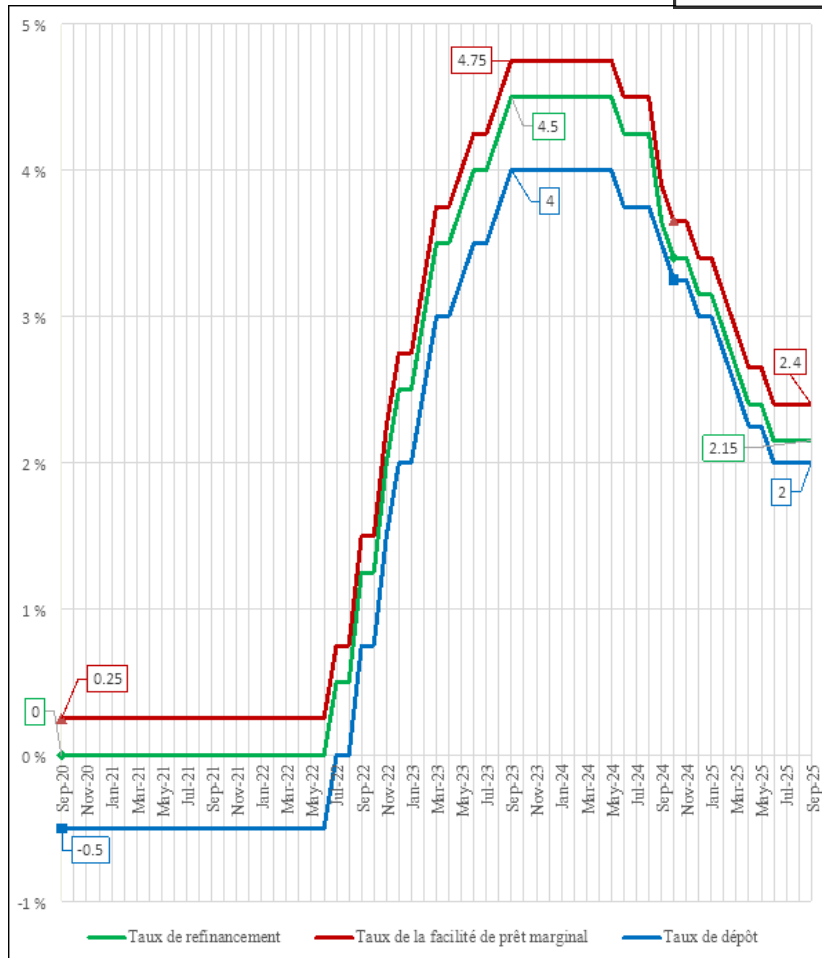
Sources : *Projections macroéconomiques intermédiaires – septembre 2025 (Banque de France) ; Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2025 ; Perspectives économiques 2025-2026 (OFCE) ; Haut Conseil des finances publiques ; projet de loi de finances pour 2026.*

1.3. LA BAISSÉ DES TAUX D'INTERET

La forte inflation débutée à partir du milieu de l'année 2021 a conduit la Banque Centrale Européenne (BCE) à modifier sa politique monétaire menée depuis plusieurs années, qui avait permis un accès aisé à la liquidité. Pour ce faire, elle a augmenté progressivement ses taux directeurs à partir du mois de juillet 2022 avec pour objectif un ralentissement de la hausse des prix

Après ces années de resserrement destiné à contenir le choc inflationniste des années 2022 et 2023, la politique monétaire dans la zone euro est désormais entrée dans une phase d'assouplissement progressif. La baisse du taux de la facilité de dépôt de la BCE, passé de 4 % au printemps 2024 à 2 % au mois de juin 2025, traduit ce changement d'orientation.

EVOLUTION DES TAUX DIRECTEURS DE LA BCE DE 2019 AU 17/04/2026



Source : commission des finances du Sénat à partir des données de la Banque de France.

Dans les faits, l'assouplissement se manifeste surtout par une baisse des coûts d'emprunt à court terme pour les États, les entreprises et les ménages, tandis que les taux à long terme demeurent volatils et sensibles aux incertitudes internationales, notamment aux tensions commerciales.

Le coût du crédit reste élevé pour certains emprunteurs, en particulier dans l'immobilier résidentiel et commercial, où la reprise demeure fragile.

EVOLUTION DES TAUX DES PRETS DU SECTEUR CONCURRENTIEL DEPUIS DECEMBRE 2021

(en %)

Prêts du secteur concurrentiel (taux fixes)	Taux moyens	Sur 15 ans	Sur 20 ans	Sur 25 ans
Décembre 2021	1,06	0,86	0,99	1,13
Août 2022	1,82	1,71	1,85	1,96
Décembre 2022	2,35	2,14	2,30	2,42
Août 2023	3,78	3,72	3,92	4,08
Décembre 2023	4,20	4,11	4,26	4,35
Août 2024	3,62	3,51	3,54	3,63
Août 2025	3,08	3,01	3,08	3,16

Source : Observatoire Crédit Logement/CSA.

Pour les finances publiques, la normalisation progressive des taux d'intérêts qui, bien qu'en voie de stabilisation, restera structurellement plus lourde à mesure que les anciens titres de dette à taux faibles arrivent à échéance.

1.4. UN DEBUT D'AMELIORATION DU SOLDE PUBLIC EN 2025 ET 2026

Alors que le déficit a atteint 5,8 points de PIB en 2024, il se réduirait de 0,4 point en 2025 pour s'établir à 5,4 points de PIB, retrouvant ainsi son niveau de l'année 2023

En 2026, le solde poursuivrait son amélioration pour s'établir à 4,7 points de PIB, retrouvant avec son niveau de 2022, année de redressement des comptes publics au lendemain de la pandémie de covid-19.

En valeur le déficit public était évalué dans le PLF du Gouvernement à 144 Mds d'€.

ÉVOLUTION DU DEFICIT PUBLIC EN VALEUR ENTRE 2024 ET 2026

(en milliards d'euros)

	2024	2025	2026	Évolution 2024- 2025	Évolution 2025- 2026	Évolution 2024- 2026
Recettes	1 502	1 558	1 602	56 3,7 %	44 2,8 %	100 6,7 %
Dépenses	1 672	1 718	1 746	46 2,8 %	28 1,6 %	74 4,4 %
Déficit	- 170	- 160	- 144	- 10 - 5,9 %	- 16 - 10,0 %	- 26 - 15,3 %

En raison d'effets d'arrondi, l'arrondi de la somme peut ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Source : commission des finances, à partir des réponses au questionnaire du rapporteur général.

Les dépenses des administrations publiques centrales (APUC) – celles de l'État et des organismes divers d'administration centrale (ODAC comme par exemple les universités, des organismes de recherche, les agences régionales de santé, France Travail ou encore Météo France) –, représentent 34 % du total des dépenses publiques, contre 20 % pour les administrations publiques locales (APUL) et 46 % pour les administrations de sécurité sociale (ASSO).

Depuis 2005, le taux de croissance des dépenses de l'État (+ 49 %) se révèle bien moins élevé que celui des ASSO (+ 77 %), des APUL (+ 82 %) et des ODAC (+ 85 %). Ces dernières années, les efforts de maîtrise des dépenses publiques ont principalement porté sur les dépenses de l'État, et notamment sur le périmètre des dépenses pilotables de l'État

Des trois sous-secteurs d'administrations publiques (Etat et ODAC, APUL et ASSO), l'État et les organismes divers d'administration centrale (ODAC, c'est-à-dire) concentrent la majeure partie du déficit public.

SOLDE PUBLIC PAR SOUS-SECTEUR

(en points de produit intérieur brut)

Sous-secteur	2024	2025	2026
État	- 5,2	- 4,3	- 4,5
Organismes divers d'administration centrale	- 0,1	- 0,2	- 0,0
Administrations publiques locales	- 0,6	- 0,5	- 0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	- 0,3	0,1
Solde public	- 5,8	- 5,4	- 4,7

En raison d'effets d'arrondi, l'arrondi de la somme peut ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Source : rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2026.

Dans le PLF 2026, le solde budgétaire de l'État devrait s'établir à 124,4 milliards d'euros en 2026, soit près de 87 % du déficit public.

Ces prévisions ont été modifiées à la suite des discussions parlementaires conduisant au vote de la Loi de Finances le 29 janvier et qui a fait l'objet d'une saisine du conseil Constitutionnel par le Premier Ministre et par des députés les 4 et 6 février derniers.

Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025) soit 5% du PIB (contre 5,4% prévu en 2025, mais ramené à 5,2% annoncé par le Gouvernement grâce à des recettes fiscales meilleures que prévues).

La procédure de l'adoption du budget par le biais du « 49-3 » et les mesures de compromis avec les parlementaires que le texte définitif a intégrées rendent difficile toute appréciation immédiate sur les conséquences de ce vote sur les grands équilibres financiers du budget de l'Etat tels qu'ils ont été présentés dans le cadre du PLF proposé par le Gouvernement.

1.5. UNE DETTE PUBLIQUE ELEVEE AU SEIN DE LA ZONE EURO.

Depuis 2024, le ralentissement marqué de l'inflation et la faiblesse de la croissance réelle provoquent une hausse du niveau d'endettement public qui atteint 3482 milliards d'€ au troisième trimestre 2025.

Cette dette publique est constituée en majorité de la dette de l'Etat. La progression résulte surtout de l'Etat et dans une moindre mesure des administrations de sécurité sociale.

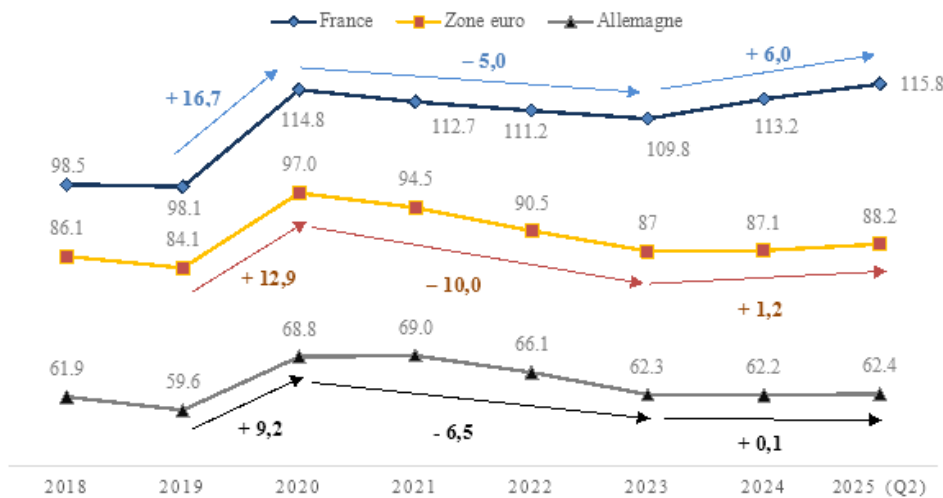
Tableau 1 : la dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)

	2017T4	2018T4	2019T4	2020T4	2021T4	2022T4	2023T4	2024T4	2025T3
Ensemble des administrations publiques	2263,3	2320,7	2387,4	2663,9	2828,8	2955,6	3102,5	3305,3	3482,2
En point de PIB (*)	98,8%	98,6%	98,2%	114,9%	112,8%	111,4%	109,8%	113,2%	117,4%
dont Etat	1768,0	1841,8	1910,9	2089,0	2234,0	2366,5	2516,5	2687,0	2845,7
Organismes divers d'adm. centrale	69,3	69,9	73,9	73,9	76,4	74,3	73,0	69,8	68,4
Administrations publiques locales	199,6	204,0	208,3	227,5	242,9	242,9	248,1	261,9	262,9
Administrations de sécurité sociale	226,4	205,0	194,4	273,3	275,5	272,0	264,9	286,5	305,2

Source : Comptes nationaux - INSEE, DGFIP, Banque de France

À la suite de la crise sanitaire de 2020, le ratio de dette publique français a évolué de manière similaire à celui de ses homologues européens jusqu'en 2023 bien qu'à un niveau nettement supérieur à celui observé en moyenne dans la zone euro. Toutefois, depuis 2023, ce ratio est reparti nettement à la hausse et diverge de celui des pays comparables de la zone euro. À la fin du deuxième trimestre 2025, le ratio de dette publique a atteint 115,8 points de PIB, soit 1 point de plus que le pic observé en 2020. À l'inverse, dans la zone euro, le ratio de dette publique s'établit à 88,2 points de PIB en 2025, soit 8,8 points de moins que le maximum observé en 2020.

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES RATIOS DE DETTE PUBLIQUE DE LA FRANCE, DE LA ZONE EURO ET DE L'ALLEMAGNE (en points de PIB)

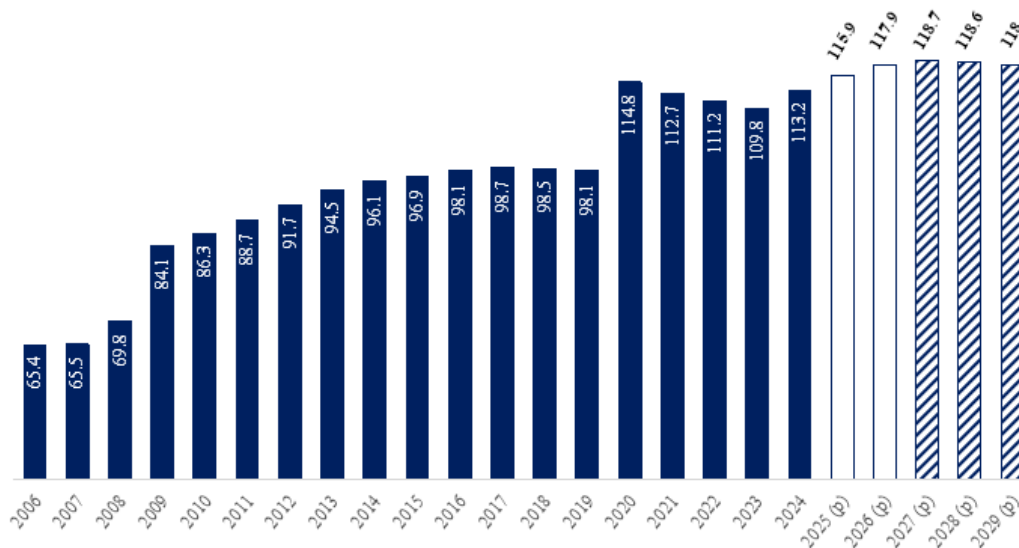


Source : commission des finances et Eurostat.

D'après les données du présent PLF, en 2026, l'augmentation du ratio de dette publique se poursuivrait pour atteindre 117,9 %. Le solde public en 2026 (- 4,7 % du PIB) demeurerait inférieur au solde stabilisant la dette (- 2,8 %) même s'il commencerait à s'en rapprocher par rapport à 2025.

À partir de 2026, l'écart entre le déficit public et le solde stabilisant se réduirait progressivement, permettant une stabilisation, puis un lent reflux du ratio d'endettement public à partir de 2028. Cette année-là, le Gouvernement anticipe un déficit de - 3,4 % égal au solde stabilisant, alors que le ratio de dette publique atteindrait 118,6 % du PIB.

ÉVOLUTION ET TRAJECTOIRE DU RATIO DE DETTE PUBLIQUE FRANÇAISE(en % du PIB)



Source : commission des finances AN.

Après le vote de la loi de Finances, les analystes considèrent que du fait d'un déficit public toujours élevé, bien qu'en diminution, la dette publique va continuer d'augmenter en 2026, à un niveau estimé à 118 % du PIB par Natixis. Il serait possible de la stabiliser autour de 123 % en 2030 si le déficit tend vers les 3 % du PIB

La hausse du ratio de dette publique de 2,0 points prévue en 2026 résulterait principalement de celle des administrations publiques centrales (+2,1 points), dans une moindre mesure de celle des administrations publiques locales (+ 0,1 point), tandis que le ratio d'endettement des administrations de sécurité sociale refluerait de - 0,1 point.

ÉVOLUTION DU RATIO D'ENDETTEMENT PAR SOUS-SECTEUR D'ADMINISTRATION

(en points de PIB, base 2020)

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	111,2	109,8	113,2	115,9	117,9
Dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	91,8	91,6	94,4	97,2	99,3
Dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	9,2	8,8	9,0	9,3	9,4
Dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	9,4	9,8	9,4	9,3

Source : réponses au questionnaire du rapporteur général.

..



LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES ET CONCERNANT LA VILLE DE GRABELS

RAPPEL DE LA HAUSSE DES COTISATIONS EMPLOYEURS DE LA CNRACL

On rappelle que le décret publié le 31 janvier 2025 au Journal officiel prévoit la hausse de 12 points des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 points dès 2025.

Chaque année, à partir 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1^{er} janvier de 3 points. Fixé en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

MAJORATION FORFAITAIRE DES BASES D'IMPOSITION

Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation.

La revalorisation des bases de fiscalité est calculée à partir du rapport d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-1 et N-2.

En 2026, le coefficient de revalorisation sera égal à 1,008, soit **une majoration forfaitaire des bases de 0,8%**, en très forte baisse par rapport à la majoration forfaitaire des années 2022 à 2024. Cette forte baisse reflète la forte décélération de l'inflation constatée depuis 2024.

Indice INSEE IPCH			Coefficient majoration forfaitaire	
Date	Indice	Variation Indice	Année	Coefficient
Novembre 2018	104,00			
Novembre 2019	105,27	1,0122115	2019	1,022
Novembre 2020	105,50	1,0021849	2020	1,012
Novembre 2021	109,09	1,0340284	2021	1,002
Novembre 2022	116,81	1,0707673	2022	1,034
Novembre 2023	121,32	1,0386097	2023	1,071
Novembre 2024	123,39	1,0170623	2024	1,039
Novembre 2025	124,33	1,0076181	2025	1,017
			2026	1,008

Ce coefficient de majoration forfaitaire ne concernera que les locaux d'habitation et les bases des établissements industriels. Les locaux commerciaux et professionnels font l'objet d'un mode de calcul d'actualisation spécifique, fonction de la moyenne 3 ans de l'évolution des loyers, par secteur géographique et selon le type de local professionnel ou commercial.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES

Ces concours financiers sont retracés dans les prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités locales : le montant total diminue en 2026 (-114 M€). Au sein de ces PSR :

- La DGF totale reste stable mais au sein de cette enveloppe la loi prévoit une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (+140 M€) et de la Dotation de Solidarité Rurale (+150 M€)
- Le FCTVA augmente de 213 M€ ;
- La DCRTP et la garantie de FDPTP aux collectivités défavorisées baissent (respectivement de 348 M€ et de 50 M€ ;
- Les compensations CFE et FB liées à la réduction de moitié des bases des établissements industriels baissent fortement en raison d'un taux de réfaction introduit par la LFI et appliqué sur le montant BRUT initial de ces compensations (cf. ci-après) ;

Millions €	LFI 2023	LFI 2024	LFI 2025	LFI 2026	Evol en M€ 2026-2025	Commentaires
Montant PSR	45 590	45 058	45 232	45 118	-114	
* dont DGF	26 931	27 245	27 395	27 406	11	Stabilité de l'enveloppe (corrections à la marge)
* dont FCTVA	6 700	7 104	7 654	7 867	213	Investissements des CL en hausse
* dont comp.exo fiscales	628	664	711	947	236	
* dont dotation élu local	109	124	124	183	59	
* dont Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	434	432	432	432	0	
* dont Dotat° départementale d'équipement des collèges	326	326	326	326	0	
* dont Dotat° régionale d'équipement scolaire	661	661	661	661	0	
* dont DCRTP	2 875	2 840	2 411	2 064	-348	Variable d'ajustement
* dont Dotat° pour transferts de compensation d'exo. fiscales pour Dépts et Régions	378	378	378	370	-8	
* dont garantie FDPTP collectivités défavorisées	284	272	214	164	-50	Variable d'ajustement
* dont compensations réduction de 50% des bases FB et CFE des étab industriels	3 825	4 017	4 291	3 984	-307	Impact du coefficient de réfaction sur les compensations (cf. ci-après)
* dont prélèv sur recettes Etat au titre du filet de sécurité 2023 (énergie)	1 500	400	0	0	0	PSR abrogé
* dont AUTRES	508	595	635	714	79	

LA REFACTION DE LA COMPENSATION FB et CFE SUR LES LOCAUX INDUSTRIELS

L'article 31 du projet de loi finances 2026 introduit un coefficient de réfaction sur les compensations FB et CFE versées aux collectivités en compensation de la réduction de 50% des bases d'imposition des locaux industriels (mesure introduite par la loi de finances 2021).

Pour mémoire, à taux constants 2020, la compensation était intégrale de 2021 à 2025, mais compte tenu de sa progression (liée à l'évolution des bases des établissements industriels) et de la volonté gouvernementale de faire participer les collectivités locales à l'effort de redressement du déficit public, le projet de loi finances 2026 a instauré un taux de réfaction.

Ce taux de réfaction s'applique aux compensations calculées selon les dispositions initiales prévues par la loi de finances pour 2021, soit :

- Compensation FB $N = 50\% \times \text{bases FB des locaux industriels de } N \times \text{taux FB de référence } 2020$
- Compensation CFE $N = 50\% \times \text{bases CFE des locaux industriels de } N \times \text{taux CFE de référence } 2020$

Pour les communes membres des EPCI, il s'agit du taux 2020 commune + département pour le FB.

Grabels, membre d'une Métropole bénéficiant elle seule des recettes économiques, ne perçoit pas de compensation CFE Locaux industriels. Elle ne sera concernée que par la seule compensation FB des locaux industriels.

Le projet de loi de finances 2026 avait prévu un taux de réfaction de 0,75 (soit une minoration de 25% de la compensation)

Le texte final définitivement adopté prévoit un taux de réfaction de 0,807 (soit une minoration de 19,3% de la compensation) **avec un plafonnement** pour la baisse liée à cette réfaction pour les deux compensations, **égal à 2% des recettes réelles de fonctionnement de N-2** de la collectivité concernée, (hors recettes exceptionnelles, atténuation de produits et produit des mises à disposition de personnel mutualisé entre communes et EPCI).

HAUSSE DES DOTATIONS DE PEREQUATION DE LA DGF ET MODALITES DE FINANCEMENT

La loi de finances reconduit en 2026 les hausses des dotations de péréquation prévues par l'article 240 de la loi de finances pour 2024 soit pour :

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : +140 M€ (montants identiques à ceux de 2024 et 2025) ;
- La DSR (Dotation de Solidarité Rurale (DSR)) : +150 M€ montants identiques à ceux de 2024 et 2025). La loi précise que 60% au moins de la majoration doit être affecté à la DSR Péréquation.

En revanche, la loi ne prévoit aucune hausse de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation).

Le texte reconduit en 2026 le prélèvement de 2,5 M€ sur la DGF des communes et des groupements affectés au fonds d'aide pour le relogement d'urgence.

La hausse des dotations de péréquations (+290 M€) est à mettre en regard avec la stabilité du montant total de l'enveloppe de DGF.

Cette situation va conduire à une hausse du mécanisme d'écrêtement des dotations forfaitaires communales : cet écrêtement devrait être mis en œuvre pour financer l'accroissement de la dotation forfaitaire liée aux augmentations de populations des communes et des suppléments de dotations de péréquation non financés par une hausse de l'enveloppe totale de la DGF.

Le montant total de cet écrêtement sera défini par le Comité des Finances Locales.

LA SITUATION FINANCIERE 2025 DE LA VILLE DE GRABELS

UNE SITUATION FINANCIERE PROFONDEMENT DEGRADEE

La situation financière de la commune a été analysée dans un audit commandé par l'équipe majoritaire sortante et présenté au maire sortant et à son adjoint aux finances le 16 février dernier.

L'analyse financière indique que « la forte augmentation des dépenses en 2023 [...] due à la hausse des charges de personnel [+740 K€, soit +15,2%] [...] laisse apparaître un effet ciseaux. Cet effet ciseaux est atténué en 2023 par la perception de la subvention exceptionnelle pour le projet à Abalak

Depuis 2023 les recettes se sont stabilisées alors que les dépenses ont continué à fortement augmenter [+10,4% en 2 ans] aggravant de fait l'effet ciseaux ».

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Grabels

Simulation n°1

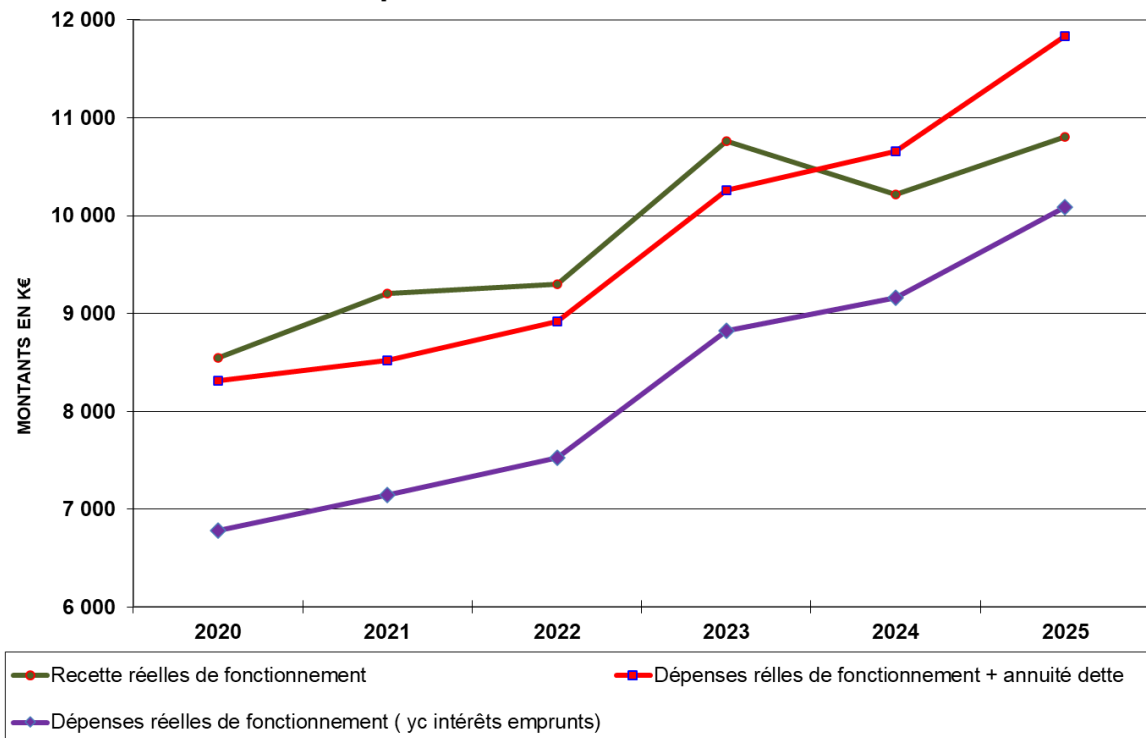
Années	2021	2022	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	1 159 512	1 347 443	1 835 596	1 756 161	1 779 635
Evolution		16,2%	36,2%	-4,3%	1,3%
012 Charges de personnel	4 671 198	4 857 094	5 594 646	5 905 329	6 401 695
Evolution		4,0%	15,2%	5,6%	8,4%
65 Autres charges de gestion courante	545 328	627 142	625 906	614 129	971 907
Evolution		15,0%	-0,2%	-1,9%	58,3%
014 Attén.produits	388 922	362 560	404 608	444 274	439 147
.Dt attribut° compensation	321 969	321 969	329 484	366 793	377 137
.dt 73 Prélèvement Loi SRU	66 953	40 591	75 124	77 481	60 951
dt autres reversements	0	0	0	0	1 059
6611 Intérêts des Emprunts	376 712	333 990	356 058	425 414	491 853
Autres frais financiers	-3 421	-8 072	5 149	12 013	-1 166
67 Charges exceptionnelles	10 355	1 966	5 366	1 740	4 532
TOTAL DEPENSES REELLES	7 148 605	7 522 123	8 827 331	9 159 060	10 087 604

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025
70 Produits des services	534 151	530 390	723 312	732 770	790 395
Evolution		-0,7%	36,4%	1,3%	7,9%
73 Impôts et taxes	6 631 582	6 935 882	7 455 961	7 483 836	7 646 539
.dt Produit fiscal	5 834 959	6 177 270	6 794 226	6 955 879	7 116 143
.dt DSC	15 918	15 928	15 649	15 834	15 565
.dt versement FPIC	112 289	111 934	106 452	107 174	100 919
.73 autres recettes fiscales	668 416	630 749	539 634	404 949	413 912
Evolution		-5,6%	-14,4%	-25,0%	2,2%
74 Dotations et subventions	1 739 422	1 501 688	2 240 065	1 689 317	1 802 648
.dt DGF	534 749	543 053	576 290	606 475	615 477
.dt compensations fiscales	184 184	207 328	224 813	237 229	270 735
.74 autres subventions et dotat° diverses	1 020 489	751 307	1 438 962	845 613	916 436
Evolution		-26,4%	91,5%	-41,2%	8,4%
75 Autres produits de gestion courante	83 397	85 680	192 246	208 943	361 543
Evolution		2,7%	124,4%	8,7%	73,0%
013 Atténuation de charges	164 086	126 760	150 025	97 026	202 788
Evolution		-22,7%	18,4%	-35,3%	109,0%
76 Produits financiers	5	5	7	11	11
77 Produits exceptionnels hors cessions	48 194	122 430	0	440	226
77 produit des cessions	0	0	36 500	500	0
TOTAL RECETTES REELLES	9 200 837	9 302 835	10 798 116	10 212 843	10 804 150

Evolution des dépenses et des recettes de fon



L'étude précise que « la forte augmentation des dépenses de fonctionnement en 2024 et 2025 a lourdement fait chuter la capacité d'autofinancement. [Cette chute] cumulée à l'augmentation du service de la dette en 2025 amène la commune à présenter une épargne nette négative »

Ainsi depuis 2024 les recettes courantes de fonctionnement de la commune sont inférieures aux dépenses courantes complétées du remboursement des échéances annuelles d'emprunt.

Le déficit d'épargne s'accroît, chiffré par le bureau d'études à 411 K€ en 2024 et à 1,014 M€ en 2025.

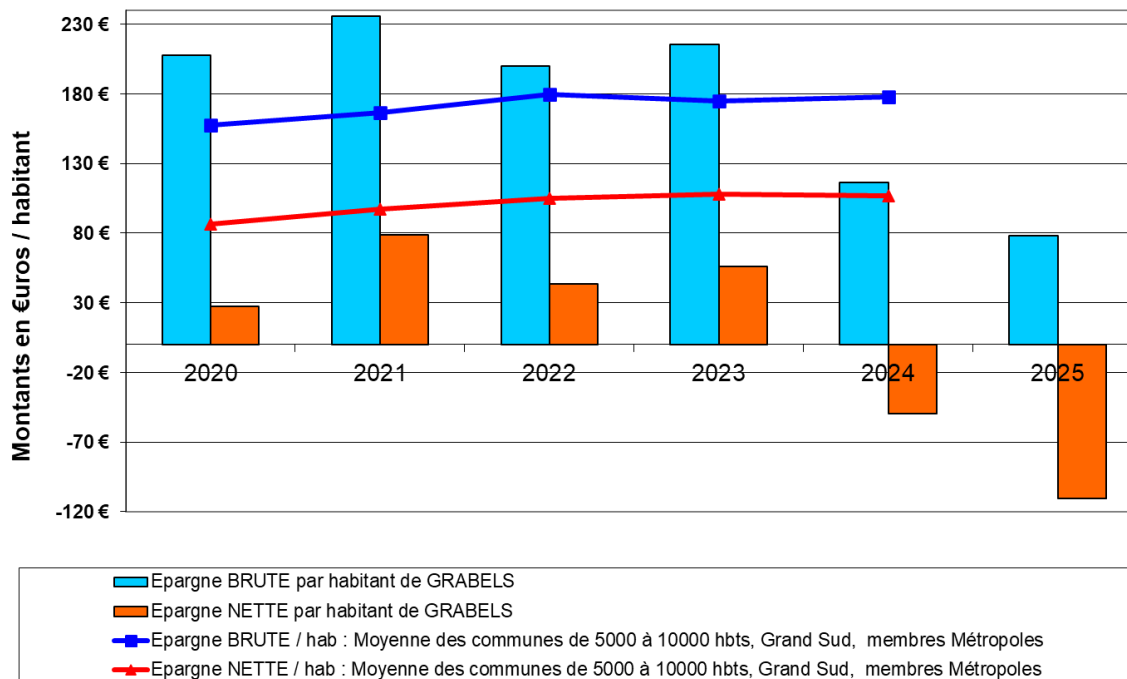
Ce déficit d'épargne est considérable (-112 € / habitant) alors qu'en moyenne les communes de même taille de population et dans une situation intercommunale similaire¹ dégagent une épargne nette positive (= une capacité d'autofinancement) de 106 € / habitant en 2024.

CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE intégrant les dépenses des travaux en régie							
En €	Evol.moyenne 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE BRUTE		1 768 275	2 052 231	1 780 712	1 934 286	1 053 283	716 546
EPARGNE NETTE		233 382	683 040	388 340	502 577	-449 790	-1 027 726

RATIOS D'ÉPARGNE							
En euros par habitant	Evol.moyenne 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (CAF brute) / habitant	-17,71%	207,4	235,9	200,1	215,4	116,2	78,3
Moyenne des communes de 5000 à 10000 hbts, Grand Sud, membres Métropoles		157,4	166,3	179,5	175,1	177,8	
Epargne nette (CAF nette) / habitant	-232,24%	27,4	78,5	43,6	56,0	-49,6	-110,7
Moyenne des communes de 5000 à 10000 hbts, Grand Sud, membres Métropoles		86,4	97,1	104,9	108,0	106,5	

¹ Communes de 5000 à 10 000 habitants des régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, membres de métropoles ou de communautés urbaines

LES RATIOS D'EPARGNE



Si Grabels possédait un niveau d'épargne nette égale à la moyenne, elle serait en capacité de financer sur ses recettes courantes la totalité de ses échéances annuelles d'emprunt et de pouvoir consacrer EN PLUS, un montant de 975 K€ pour de nouveaux investissements. Ce montant de 975 K€ s'ajouterait aux autres recettes d'investissement que sont la taxe d'aménagement, le FCTVA (remboursement de TVA par l'Etat sur les dépenses d'investissement) et les subventions.

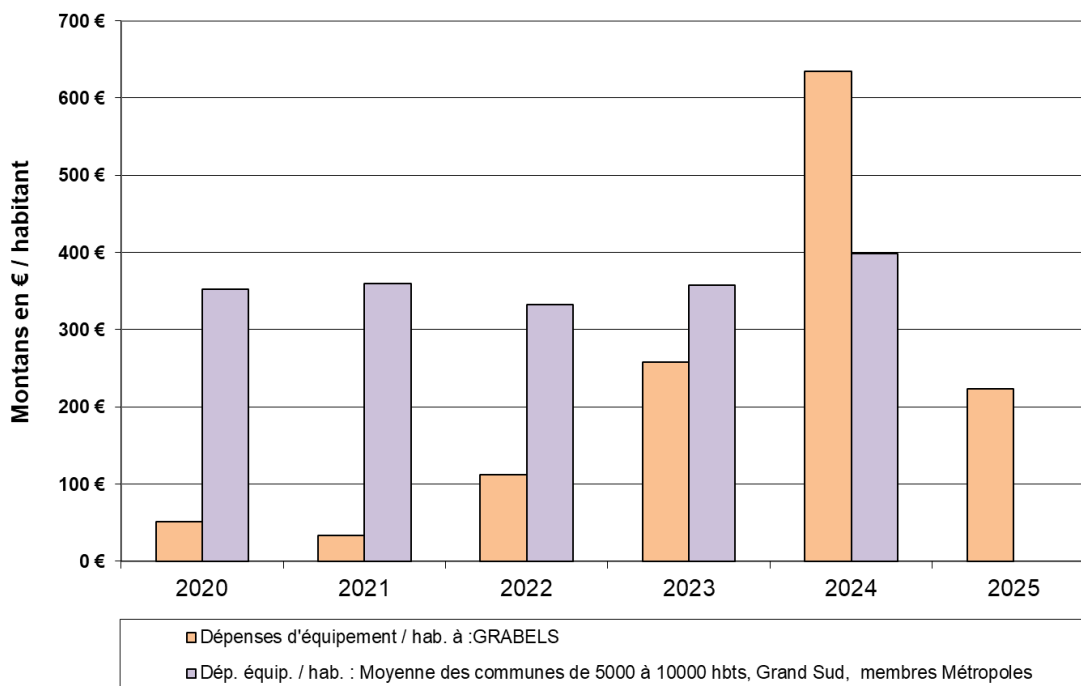
Au contraire Grabels ne dispose d'aucun autofinancement et doit EN PLUS, utiliser ses recettes annuelles de taxe d'aménagement, de FCTVA et de subventions pour financer une partie importante de ses échéances annuelles d'emprunts

De 2020 à 2025, l'investissement de la commune a été « modéré » : 12,7 M€, soit 219 € par habitant et par an (moyenne régionale 348 € par habitant et par an).

L'investissement est devenu conséquent à partir de 2023 avec un pic important en 2024 : il a été essentiellement constitué par l'aménagement de la Place Pablo Neruda, la réfection de la pelouse synthétique du Stade Serge Oltra et surtout la réhabilitation de l'école Joseph Delteil en 2024, et en 2025 par les premiers paiements du Théâtre de poche-Espace culturel des Granges.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT							
En €	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 605 535	1 025 221	903 339	1 719 086	2 977 591	6 402 437	2 863 634
* dt DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT yc travaux en ré	2 123 384	522 634	402 450	1 113 106	2 437 823	5 901 548	2 362 744
AC INVESTISSEMENT	500 889	500 889	500 889	556 511	535 268	500 889	500 889
OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 278	1 698	0	49 469	4 500	0	0

RATIOS DE NIVEAU DEPENSES D'EQUIPEMENT							
En euros par habitant	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement / habitant	218,9	51,4	33,4	112,3	258,1	634,4	223,5
Moyenne des communes de 5000 à 10000 hbts, Grand Sud, membres Métropoles	348,1	352,3	359,2	332,6	357,6	398,7	



De 2020 à 2023, les emprunts souscrits ont été inférieurs au capital remboursé chaque année, ce qui a conduit à une diminution du stock de dette au 31 décembre de chaque année.

A compter de 2024, en raison de l'absence d'autofinancement à compter de 2024, la commune a, outre les subventions et autres ressources propres (taxe d'aménagement, FCTVA), recouru à l'emprunt de manière forte.

Ce recours important à l'emprunt a abouti à un stock de dette de 16,406 M€, soit un niveau équivalent à celui constaté au 1^{er} janvier 2020 (16,24 M€).

ÉVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT ET SUBVENTIONS							
En €	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL	996 661	501 557	867 658	259 041	814 205	1 058 871	2 478 635
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	529 907	0	600 000	16 878	530 690	668 483	1 363 390
FCTVA	285 266	287 293	74 509	50 105	114 165	238 234	947 290
AUTRES PARTICIPATIONS	142 907	78 650	193 148	157 679	112 650	148 498	166 816
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	17 230	66 380	0	0	36 500	500	0
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 351	69 234	0	34 379	20 200	3 157	1 139
		501 557	867 658	259 041	814 205	1 058 871	2 478 635

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET FINANCEMENT							
En €	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	2 648 551	1 025 221	903 339	1 719 086	2 977 591	6 402 437	2 863 634
RESSOURCES PROPRES ET SUBVENTIONS	996 661	501 557	867 658	259 041	814 205	1 058 871	2 478 635
BESOIN DE FINANCEMENT	1 651 890	523 664	35 681	1 460 045	2 163 386	5 343 566	384 999
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	204 363	317 412	795 307	502 199	622 549	-299 912	-711 379
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 501 006	0	0	999 000	1 204 500	5 202 533	1 600 000
VARIATION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE (EGC)	53 478	-206 252	759 626	41 154	-336 337	-440 944	503 622
FONDS DE ROULEMENT. AU 01.01	-288 223	-457 737	-663 989	95 637	136 790	-199 547	-640 491
EGC AU 31.12	-234 745	-663 989	95 637	136 790	-199 547	-640 491	-136 868

Sur la période la commune ne s'est pas désendettée, avec un stock de dette au 31/12/2025 très élevé, avoisinant 1800 € / habitant alors que la dette moyenne des communes dans la même situation que Grabels atteignait 683 € / habitant.

Si la dette de Grabels était égale à la moyenne, le stock de dette atteindrait 6,3 M€

Ce stock très élevé de dette a plusieurs conséquences :

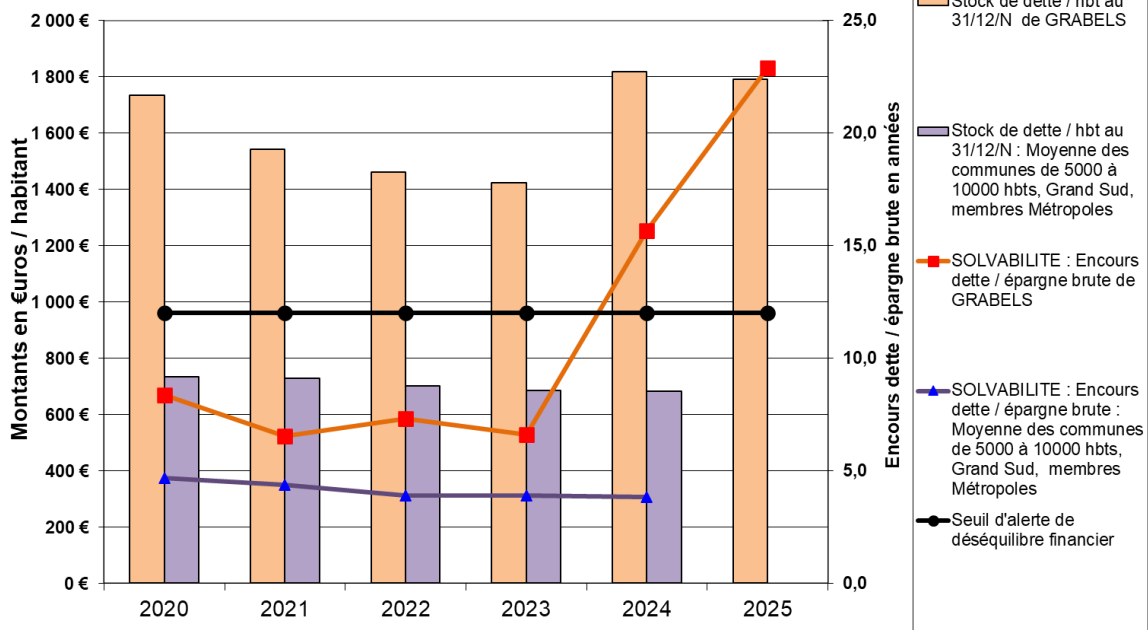
- Les échéances annuelles de remboursement de dette (= les annuités) sont beaucoup plus élevées à Grabels que dans les autres communes : en 2025, les annuités atteignaient 2,23 M€, (244 € / hab) alors qu'en moyenne, le montant moyen avoisine 845 K€ (91 € / habitant)
- La commune est limitée dans ses capacités à emprunter dans les années à venir : L'indicateur de solvabilité financière pour une collectivité locale rapporte l'épargne brute annuelle au stock de dette au 31 décembre : les analystes financiers considèrent que le seuil d'alerte est de 12 ans (= il faut 12 ans d'épargne brute pour rembourser la totalité du stock de dette). Ce seuil d'alerte est en rapport avec la durée habituelle des emprunts proposée aux collectivités locales. **Pour Grabels l'indicateur, mesuré par le cabinet conseil atteint à 22,7 ans fin 2025, soit très au-dessus du seuil d'alerte de 12 ans.**

ANNUITE DE LA DETTE								
En €		Evol.moyenne 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts d'emprunt			419 052	373 291	325 918	360 458	436 677	489 937
	Evolution	3,18%		-10,92%	-12,69%	10,60%	21,15%	12,20%
Remboursement capital des emprunts			1 534 893	1 369 191	1 392 372	1 431 709	1 503 073	1 744 272
	Evolution	2,59%		-10,80%	1,69%	2,83%	4,98%	16,05%
Annuité de la dette			1 953 945	1 742 482	1 718 290	1 792 166	1 939 750	2 234 209
	Evolution	2,72%		-10,82%	-1,39%	4,30%	8,23%	15,18%
Capital restant dû au 31/12			14 789 593	13 411 138	13 009 136	12 787 799	16 493 372	16 406 598
	Evolution	2,10%		-9,32%	-3,00%	-1,70%	28,98%	-0,53%

RATIOS DETTE ET SOLVABILITÉ								
En €		Evol.moyenne 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû au 31/12		2,1%	14 789 593	13 411 138	13 009 136	12 787 799	16 493 372	16 406 598
Capital restant dû au 31/12 / Population		0,6%	1 734,8	1 541,5	1 462,2	1 423,9	1 819,3	1 791,9
Moyenne des communes de 5000 à 10000 hbts, Grand Sud, membres Métropoles			735,3	728,5	700,4	684,2	683,4	0,0
Epargne brute / population		-17,7%	207,4	235,9	200,1	215,4	116,2	78,3
Moyenne des communes de 5000 à 10000 hbts, Grand Sud, membres Métropoles			157,4	166,3	179,5	175,1	177,8	
Annuité dette/population		1,3%	229,2	200,3	193,1	199,6	214,0	244,0
Moyenne des communes de 5000 à 10000 hbts, Grand Sud, membres Métropoles			92,3	89,4	93,0	85,9	91,0	
Capital restant dû au 31/12 / Epargne brute		22,3%	8,4	6,5	7,3	6,6	15,7	22,9
Moyenne des communes de 5000 à 10000 hbts, Grand Sud, membres Métropoles			4,7	4,4	3,9	3,9	3,8	

DETTE ET SOLVABILITE FINANCIER

ID : 034-213401169-20260416-024DEL16042026-DE

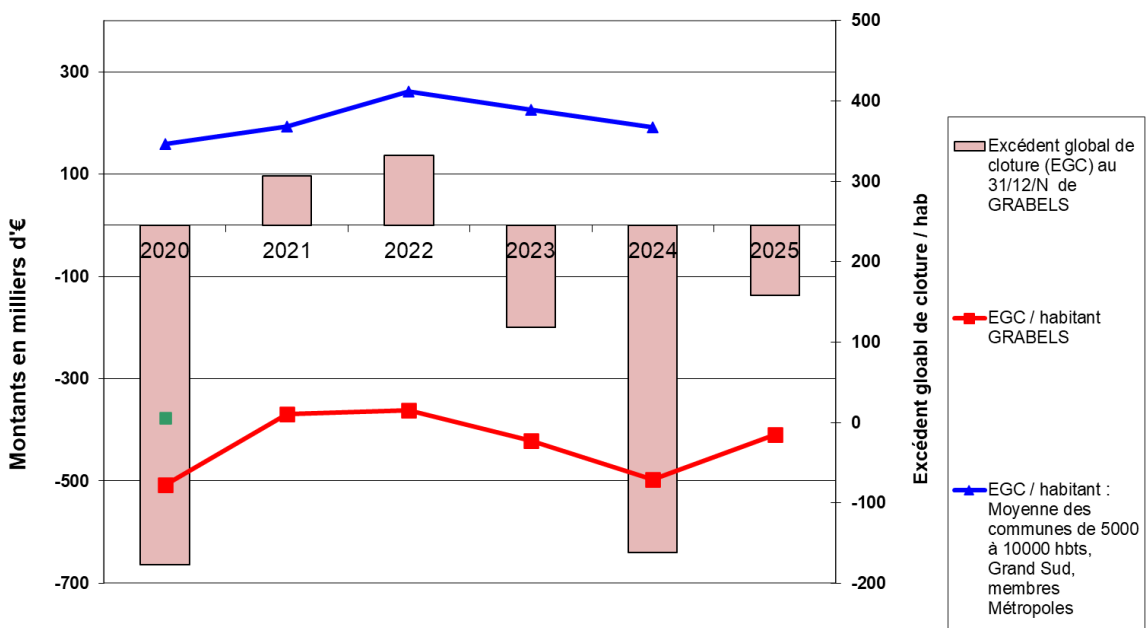


Concernant le résultat global de clôture, il n'a été que faiblement positif en 2021 et 2023 : à compter de 2023, le résultat de clôture a été systématiquement négatif (particulièrement en 2024) : l'ensemble du budget (fonctionnement et investissement) est systématiquement, au 31 décembre, déficitaire. Cette situation traduit une absence totale de fonds de roulement, qui ne peut être ponctuellement reconstitué, pour régler en temps et en heures les factures, que par le biais de lignes de trésorerie.

Fin 2025, le résultat de clôture atteignait 137 K€ auquel il faudrait ajouter les dépenses engagées mais non mandatées (régliées) de l'ordre de 180 K€.

En l'absence de subventions le financement de ce déficit et des restes à réaliser en dépenses nécessitera de recourir à un emprunt en 2026 de l'ordre de 320 K€.

RATIOS DE FONDS DE ROULEMENT



LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le stock de dette atteignait, au 1^{er} janvier 2025, 16,406 M€.

Il était constitué de 37 emprunts souscrits auprès d'établissements bancaires et de 2 prêts CAF sans intérêts.

Sur les 37 emprunts, 30 étaient à taux fixe, à des taux inférieurs à 1,50% pour des emprunts 2016, 2022 et 2015, et jusqu'à des taux supérieurs à 4,50% (mais inférieurs à 5%), pour des emprunts souscrits en 2012.

5 emprunts sont à taux révisable sur l'Euribor03 mois et 2 sont des emprunts révisables indexés sur le taux du livret A (dont l'emprunt le plus important, celui de 2,4 M€ sur 40 ans signé en 2023.

)
Cet encours est sans risque (100% de l'encours classés en catégorie A de la charte Gissler).

N° ordre	Organisme prêteur	Date signature	Date 1er remboursement	Montant	Type de taux	Index (taux révisable R)	Taux fixe	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle au 01/01/2025
1	Crédit Agricole	19/07/2016	14/03/2017	350 000	F		2,08%	227 127	11,92
2	Crédit Agricole	15/09/2017	01/03/2018	1 000 000	F		2,28%	774 617	17,92
3	Crédit Agricole	14/07/2007	01/09/2007	600 000	F		4,05%	180 000	7,42
4	Crédit Agricole	12/05/2015	15/09/2015	1 000 000	F		2,17%	578 564	10,42
5	Crédit Agricole	10/07/2009	07/11/2009	1 500 000	R	Euribor 3 M	1,79%	414 763	4,83
6	Crédit Agricole	16/04/2012	15/08/2013	500 000	F		4,54%	148 363	3,08
7	Crédit Agricole	29/07/2013	31/01/2014	480 000	F		4,11%	161 527	3,75
8	ARKEA	13/04/2022	30/08/2022	1 000 000	F		1,23%	875 000	17,33
9	Caisse Dépôts & Consignations	06/04/2012	01/05/2013	1 500 000	F		4,51%	384 141	2,33
10	Caisse Dépôts & Consignations	18/08/2023	02/11/2023	2 400 000	R	Livret A		2 385 000	39,67
11	Caisse Dépôts & Consignations	15/04/2015	01/11/2015	457 060	R	Livret A		245 670	10,58
12	Caisse Dépôts & Consignations	01/01/2018	01/08/2018	500 000	F		1,62%	354 795	13,33
13	Caisse Dépôts & Consignations	13/04/2018	01/09/2018	500 000	F		1,92%	363 723	13,58
14	Caisse d'Epargne	23/03/2012	25/11/2012	1 000 000	F		4,94%	173 662	1,83
15	Crédit Agricole	24/06/2014	25/01/2015	1 000 000	F		3,92%	400 033	4,75
16	Caisse d'Epargne	03/06/2013	25/01/2014	1 000 000	F		4,27%	331 607	3,75
17	Caisse d'Epargne	13/12/2013	25/07/2014	500 000	F		3,05%	174 563	4,25
18	Caisse d'Epargne	24/06/2014	25/01/2015	1 500 000	F		3,81%	597 205	4,75
19	Caisse d'Epargne	16/03/2015	25/06/2015	500 000	F		2,27%	284 354	10,17
20	Caisse d'Epargne	01/10/2015	25/04/2016	550 000	F		2,05%	336 722	11,00
21	Caisse d'Epargne	02/10/2015	25/04/2016	700 000	F		1,08%	412 228	11,00
22	Caisse d'Epargne	19/07/2016	25/03/2017	350 000	F		1,90%	225 676	11,92
23	Caisse d'Epargne	04/06/2018	25/11/2018	300 000	F		2,10%	219 149	13,58
24	Caisse d'Epargne	25/01/2009	25/06/2009	440 000	F		4,04%	120 000	5,42
25	Caisse d'Epargne	14/12/2009	25/04/2011	1 500 000	F		1,36%	549 420	5,25
26	Caisse d'Epargne	29/09/2017	25/03/2018	1 000 000	F		2,28%	798 610	17,92
27	ARKEA	18/04/2024	30/09/2024	1 200 000	F		3,45%	1 170 000	19,42
28	ARKEA	11/10/2024	30/03/2025	500 000	F		3,70%	500 000	24,92
29	Crédit Agricole	28/03/2018	05/09/2018	300 000	F		1,69%	179 253	8,42
30	DEXIA Credit Local de France	18/03/2004	01/07/2004	535 000	R	Euribor 3 M		132 283	4,25
31	DEXIA Credit Local de France	06/12/2004	01/04/2005	665 000	R	Euribor 3 M		189 482	5,00
32	DEXIA Credit Local de France	30/04/2010	01/10/2010	125 000	F		2,51%	7 426	0,50
33	DEXIA Credit Local de France	30/04/2010	01/10/2010	325 000	F		2,51%	19 308	0,50
34	DEXIA Credit Local de France	02/11/2010	01/02/2011	1 803 141	F		2,81%	166 355	0,83
35	La Banque Postale	21/05/2024	01/10/2024	300 000	R	Euribor 3 M		295 000	14,50
36	La Banque Postale	21/05/2024	01/10/2024	500 000	R	Euribor 3 M		491 667	14,50
37	La Banque Postale	14/10/2024	01/02/2025	1 500 000	F		3,49%	1 500 000	24,83
38	CAF	15/09/2017	01/08/2018	126 000	F		0,00%	37 800	2,58
39	CAF	12/03/2022	01/04/2023	4 500	F		0,00%	1 500	0,25
TOTAUX				30 010 701				16 406 595	

A cet état de la dette il convient de rajouter un emprunt de 1,6 M€ d'ARKEA, à taux fixe de 3,61% sur 20 ans.

Hors emprunts nouveaux à compter de 2026, les annuités de dette diminuent sensiblement en 2029 et surtout en 2030

A compter de 2031 la diminution de l'annuité est plus faible.

Endettement pluriannuel

VILLE - VILLE DE GRABELS

ⓘ Critères de l'édition

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2025 au 31/12/2064 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

BUDGET : Tous

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	2 241 413.42 €	492 326.71 €	1 746 336.71 €	500.00 €	2 250.00 €	16 406 597.52 €
2026	2 082 231.58 €	461 208.91 €	1 621 022.67 €	0.00 €	0.00 €	16 260 260.81 €
2027	1 977 968.73 €	411 613.84 €	1 566 354.89 €	0.00 €	0.00 €	14 639 238.13 €
2028	1 791 830.51 €	365 551.02 €	1 426 279.49 €	0.00 €	0.00 €	13 072 883.23 €
2029	1 563 641.75 €	328 012.90 €	1 235 628.85 €	0.00 €	0.00 €	11 646 603.73 €
2030	1 197 238.58 €	299 188.34 €	898 050.24 €	0.00 €	0.00 €	10 410 974.88 €
2031	1 052 753.06 €	276 144.77 €	776 608.29 €	0.00 €	0.00 €	9 512 924.71 €
2032	1 027 149.13 €	255 344.91 €	771 804.22 €	0.00 €	0.00 €	8 736 316.42 €
2033	990 619.33 €	234 817.60 €	755 801.73 €	0.00 €	0.00 €	7 964 512.20 €
2034	966 428.46 €	214 776.78 €	751 651.68 €	0.00 €	0.00 €	7 208 710.47 €
2035	893 603.92 €	194 875.92 €	698 728.00 €	0.00 €	0.00 €	6 457 058.79 €
2036	770 876.36 €	176 943.89 €	593 932.47 €	0.00 €	0.00 €	5 758 330.79 €
2037	697 668.73 €	160 286.63 €	537 382.10 €	0.00 €	0.00 €	5 164 398.32 €
2038	658 093.96 €	144 288.47 €	513 805.49 €	0.00 €	0.00 €	4 627 016.22 €
2039	581 541.04 €	129 183.32 €	452 357.72 €	0.00 €	0.00 €	4 113 210.73 €
2040	530 808.40 €	116 189.07 €	414 619.33 €	0.00 €	0.00 €	3 660 853.01 €
2041	520 828.71 €	103 895.58 €	416 933.13 €	0.00 €	0.00 €	3 246 233.68 €
2042	485 994.58 €	91 694.03 €	394 300.55 €	0.00 €	0.00 €	2 829 300.55 €
2043	344 815.91 €	80 815.91 €	264 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 435 000.00 €
2044	305 720.76 €	71 720.76 €	234 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 171 000.00 €
2045	268 111.21 €	64 111.21 €	204 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 937 000.00 €
2046	260 923.22 €	56 923.22 €	204 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 733 000.00 €
2047	253 735.25 €	49 735.25 €	204 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 529 000.00 €
2048	246 557.46 €	42 557.46 €	204 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 325 000.00 €
2049	239 359.28 €	35 359.28 €	204 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 121 000.00 €
2050	121 391.56 €	29 391.56 €	92 000.00 €	0.00 €	0.00 €	917 000.00 €
2051	86 943.86 €	26 943.86 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	825 000.00 €
2052	84 929.36 €	24 929.36 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	765 000.00 €
2053	82 914.87 €	22 914.87 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	705 000.00 €
2054	80 900.38 €	20 900.38 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	645 000.00 €
2055	78 885.88 €	18 885.88 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	585 000.00 €
2056	76 871.39 €	16 871.39 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	525 000.00 €
2057	74 856.89 €	14 856.89 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	465 000.00 €
2058	72 842.40 €	12 842.40 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	405 000.00 €
2059	70 827.91 €	10 827.91 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	345 000.00 €
2060	68 813.41 €	8 813.41 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	285 000.00 €
2061	66 798.92 €	6 798.92 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	225 000.00 €
2062	64 784.42 €	4 784.42 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	165 000.00 €
2063	62 769.93 €	2 769.93 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	105 000.00 €

QUELLES ORIENTATIONS POUR LES PROCHAINS BUDGETS ?

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

Au cours des 3 prochains exercices les budgets devront intégrer en fonctionnement les conséquences de décisions prises par la majorité précédente :

- **La non-réalisation de l'opération constructions d'infrastructures d'eau potable à Abalak au Niger** : elle contraint la commune à rembourser aux financeurs (Agence de l'eau et Agence Française de Développement -AFD) les subventions perçues en 2023, qui n'ont pas été mises en réserves dans l'attente des travaux d'adduction d'eau : Ces subventions ont été utilisées pour financer des dépenses récurrentes de fonctionnement à compter de 2023.
Le remboursement de la subvention Agence de l'Eau a été effectué en 2025, pour un montant de 126 K€ :
Le remboursement de la subvention AFD (622 K€) sera effectué par tiers sur chacune des 3 années suivantes (2026 à 2028) pour un montant annuel de 207 K€.
- **Le contentieux Fondeville** : la commune a refusé de régler la dernière facture de 374 K€ émise en décembre 2020 par l'entreprise Fondeville, au titre du solde du marché de gros œuvre de l'école Pierre Soulages, alors même qu'elle avait accepté initialement le décompte définitif des travaux fourni par l'entreprise. L'entreprise puis le liquidateur ont contesté ce refus et ce contentieux a abouti à un jugement en mai 2024 condamnant la commune à régler cette somme assortie d'une pénalité financière calculé sur le taux d'intérêt de la BCE majoré de 8 points, ces intérêts étant capitalisés chaque année pour le calcul annuel de la pénalité.
Au total la pénalité atteint 206 K€, réglés à hauteur de 152 K€ en 2025 et 54 K€ en 2026. **A cette pénalité va s'ajouter le paiement de la facture imputée en section d'investissement (cf ci après).**

Les autres hypothèses initiales prévues dans la préparation initiale du budget faisaient état :

- D'une limitation des **charges générales à 1,855 M€** (soit une progression de 4,2%, à périmètre d'équipements identiques et sans modification des modes de gestion des services) ;
- D'une fixation des **charges de personnel à 6,842 M€** (en progression de 6,9% par rapport au réalisé 2025) : cette hypothèse intègre le remplacement des agents en retraite en 2026 et la poursuite des contrats de CDD des animateurs à temps partiels pour le service périscolaire.
L'hypothèse intègre également l'obligation d'assurer le traitement de l'ancien directeur de cabinet du maire sortant, qui n'était pas contractuel mais fonctionnaire territorial.
- D'une fixation des **autres charges de gestion courante à 989 K€**, intégrant notamment les remboursements de l'opération Abalak et le contentieux Fondeville, et une progression de la subvention CCAS de 13%, portée de 310 K€ à 350 K€.
- D'une fixation des **atténuations de produits** (attribution de compensation versée à la Métropole et pénalité logements sociaux) **évaluées à 442 K€.**

Avec les intérêts des emprunts les dépenses réelles de fonctionnement totales initiales atteignaient 10,6 M€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.

Les recettes de fonctionnement de la commune dépendent fortement des recettes fiscales et des dotations de l'Etat (75% des recettes réelles totales en 2025).

Le produit de la fiscalité directe locale

La principale taxe que perçoit la commune est constituée par la taxe foncière sur les propriétés bâties -TFPB- (98% des impôts locaux).

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont très faibles.

Depuis 2022, les bases d'imposition de Foncier Bâti de la commune ont enregistré une faible évolution physique (c-à-d après application du coefficient de majoration forfaitaire calée sur l'inflation) : autour de 1% depuis 2023. Ainsi, fiscalement, peu de nouveaux bâtiments (habitations, commerces entreprises) sont devenus imposables dans la commune.

L'évolution en 2026 est du même ordre (+1,1% en évolution physique) : combinée à une très faible majoration forfaitaire (0,8%), la progression des bases de TFPB est de l'ordre de 240 K€ en 2026.

BASES NETTES D'IMPOSITION

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bases TH	434 133	394 754	921 529	443 530	349 811	242 800
Bases FB	10 268 286	10 827 677	11 623 545	12 234 901	12 590 906	12 831 000
Bases FNB	68 566	67 541	73 628	66 117	65 718	69 900

EVOLUTION PHYSIQUE (après déduction du coefficient de majoration forfaitaire) DES BASES NETTES IMPOSEES

Années	Moyenne 2023-2	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution Physique Bases TH		-12,1%	118,0%	-53,7%	-22,4%	-31,1%
Evolution Physique Bases FB		2,0%	0,2%	1,3%	1,2%	1,1%
Evolution Physique Bases FNB		-4,7%	1,8%	-13,6%	-2,3%	5,5%

RAPPEL DES COEFFICIENTS DE MAJORATION FORFAITAIRE

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coef.Majoration Forfaitaire TH FB	1,0020	1,0340	1,0710	1,0390	1,0170	1,0080
Coef.Majoration Forfaitaire FNB	1,0020	1,0340	1,0710	1,0390	1,0170	1,0080

A taux constants, le produit fiscal 3 taxes (y compris la majoration TH) atteint 7,2 M€, soit une hausse de 100 K€ par rapport à 2025

TAUX D'IMPOSITION

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation annuelle des taux				0,00%	0,00%	0,00%
Taux TH	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%
Taux FB	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%
Taux FNB	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%

CONTRIBUTIONS DIRECTES : PRODUITS PAR TAXE

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit TH	89 692	81 556	190 388	91 633	72 271	50 162
Produit FB	5 028 380	5 302 313	5 692 050	5 991 431	6 165 767	6 283 341
Impact CoCo	618 995	653 047	701 477	737 984	759 154	771 361
Produit FNB	66 934	65 934	71 876	64 543	64 154	68 236
Produit 3 taxes	5 804 001	6 102 850	6 655 791	6 885 592	7 061 345	7 173 100
Produit 4 taxes	5 804 001	6 102 850	6 655 791	6 885 592	7 061 345	7 173 100
Produit assuré de référence		5 449 803	5 954 314	6 147 608	6 302 192	6 401 740
TOTAL 3 taxes hors prélev Coef	5 185 006	5 449 803	5 954 314	6 147 608	6 302 192	6 401 740
Majoration TH		46 474	104 167	47 028	38 159	27 668
TOTAL 3 taxes AVEC Coef Corr	5 804 001	6 149 324	6 759 958	6 932 620	7 099 504	7 200 768

Grabels se situe en moitié de tableau dans l'échelle des taux de FB des communes de la Métropole (taux 2024).

code INSEE	LIBELLÉ COMMUNE	FB - COMMUNE / TAUX NET	POPULATION TOTALE
34164	MONTAUD	37,50	1 044
34027	BEAULIEU	38,95	2 263
34307	SUSSARGUES	41,24	2 880
34134	LAVERUNE	41,56	3 363
34256	ST GENIES DES MOURGUES	41,97	2 111
34327	VENDARGUES	42,47	7 131
34295	SAUSSAN	42,95	1 803
34249	ST DREZERY	42,95	2 946
34077	CLAPIERS	43,77	5 902
34169	MONTFERRIER SUR LEZ	44,12	4 219
34244	ST BRES	44,53	3 420
34179	MURVIEL LES MONTPELLIER	44,82	1 961
34202	PIGNAN	44,96	8 312
34095	FABREGUES	45,00	7 278
34227	RESTINCLIERES	45,54	2 335
34259	ST GEORGES D'ORQUES	45,95	5 667
34120	JACOU	46,29	6 926
34270	ST JEAN DE VEDAS	46,55	12 722
34058	CASTRIES	46,99	6 634
34116	GRABELS	48,97	9 066
34088	COURNONTERRAL	49,31	6 731
34090	LE CRES	49,75	9 430
34217	PRADES LE LEZ	49,97	6 213
34087	COURNONSEC	51,14	3 594
34172	MONTPELLIER	52,63	305 743
34198	PEROLS	52,82	9 693
34129	LATTES	53,00	17 775
34057	CASTELNAU LE LEZ	54,11	25 320
34123	JUVIGNAC	56,18	12 890
34337	VILLENEUVE LES MAGUELONE	59,18	10 521
34022	BAILLARGUES	61,59	7 841

Concernant les compensations fiscales (chapitre 74), la commune perçoit à compter de 2021 une importante compensation de FB due à la réduction de moitié des bases des établissements industriels, multipliée par le taux de référence 2020 de FB (48,97%).

Cette compensation « locaux industriels » a fortement baissé en 2026 en raison :

- D'une part de la baisse des bases des locaux industriels de 8% ;
- Du taux de réfaction de 0,807 prévu par la loi de finances pour 2026.

Les autres compensations de taxe foncière (en particulier au titre des logements sociaux de longue durée) ont également baissé de 10 K€.

BASES DE FONCIER BATI

Grabels						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bases FB étab.industriels	688 181	736 994	805 889	834 956	848 838	787 215
Evolution physique		3,6%	2,1%	-0,3%	0,0%	-8,0%

Compensations fiscales

Grabels						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Comp. FB Locaux industriels BRUTE	168 501	180 453	197 322	204 439	207 838	192 750
Taux de réfaction						0,807
Minoration brute						-37 201
Comp. FB Locaux industriels NETTE	168 501	180 453	197 322	204 439	207 838	155 549
Comp TH	3 851	3 851	3 851	3 851	3 851	3 851
Autres comp TF	15 683	26 322	27 491	28 939	59 046	49 871
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	188 035	210 626	228 664	237 229	270 735	209 271

La DGF totale de la commune baisse en 2026 en raison de la diminution de la dotation forfaitaire due à l'écrêtement de 59 K€ pour potentiel fiscal élevé.

Les hausse de la Dotation de Solidarité Rurale de 12 K€ et de la Dotation Nationale de Péréquation de 11 K€ atténuent la baisse de la DGF totale qui atteint 33 K€ alors que les années précédentes la DGF totale augmentait.

Grabels						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGF forfaitaire	401 064	400 864	409 089	413 142	401 490	345 299
DSU	0	0	0	0	0	0
DSR Bourg Centre	0	0	0	0	0	0
DSR Péréquation	108 727	112 239	131 261	150 205	162 233	174 830
DSR Cible	0	0	0	0	0	0
DNP part principale	24 958	29 950	35 940	43 127	51 753	62 103
DNP majoration	0	0	0	0	0	0
TOTAL DGF	534 749	543 053	576 290	606 474	615 476	582 232

La commune perçoit d'autres recettes de fonctionnement :

- le produit des services (art.70) comprenant les recettes de la restauration scolaire (517 K€ en 2025), de la crèche (166 K€), du centre de loisirs / espace jeunes (151 K€) ;
- les autres recettes fiscales : taxe sur les pylônes électriques (45 K€ en 2025) et surtout droits de mutation, aux montants très irréguliers (367 K€ en 2025) ;
- les autres dotations du chapitre 74, essentiellement les recettes de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), de l'ordre de 900 K€,
- les autres produits de gestion (art.75), soit les revenus des locations (y compris la DSP Altissimo) et les subventions Etat issue de la tarification sociale des cantines : ces recettes vont baisser en 2026 par rapport à 2025, année au cours de laquelle la commune avait perçu 5 quadrimestres de subventions.
- l'atténuation des charges (ch.013), soit les remboursements de charges de personnel en maladie invalidité (202 K€ en 2025).

INFORMATIONS RELATIVES AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PRODUITS D'EXPLOITATION	534 151	530 390	723 312	732 770	790 395	828 536
Redevances et droits des services à caractère culturel	1 940	8 170	9 350	47 043	100 467	105 490
Evolution	-57,5%	321,1%	14,4%	403,1%	2,5%	5,0%
Redevances et droits des services à caractère de loisirs	101 443	65 074	190 361	141 107	151 126	158 682
Evolution	28,1%	-35,9%	192,5%	-25,9%	7,1%	5,0%
Redevances et droits des services à caractère social	104 922	99 488	159 277	139 085	166 161	174 470
Evolution	21,3%	-5,2%	60,1%	-12,7%	19,5%	5,0%
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	295 679	286 188	326 732	342 701	317 490	333 364
Evolution	55,6%	-3,2%	14,2%	4,9%	-7,4%	5,0%
* dt Autres produits	30 167	71 469	37 593	62 835	55 151	56 530
Evolution	-5,4%	136,9%	-47,4%	67,1%	-12,2%	2,5%
AUTRES RECETTES FISCALES HORS TEOM	668 416	630 749	539 634	404 949	413 912	444 528
Taxe sur les pylones	36 414	37 366	39 200	43 036	45 290	46 196
Evolution	2,3%	2,6%	4,9%	9,8%	5,2%	2,0%
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	472 159	585 654	493 665	354 507	366 782	396 125
Evolution	27,4%	24,0%	-15,7%	-28,2%	3,5%	8,0%
Taxes diverses	158 577	3 327	3 339	3 459	0	0
Evolution	-139,0%	-97,9%	0,4%	3,6%	2,0%	2,0%
AUTRES DOTATIONS & PARTICIPATIONS	1 020 489	751 307	1 438 962	845 613	916 436	962 258
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	83 397	85 680	192 246	208 943	361 543	292 981
Revenus des immeubles	50 878	48 117	31 970	24 950	27 700	29 085
Evolution	-12,6%	-5,4%	-33,6%	-22,0%	11,0%	5,0%
tarification sociale cantine	0	0	0	0	184 430	110 000
Evolution	0,0%	0,0%	0,0%	1,5%	-100,0%	1,5%
Autres produits de gestion courante	32 519	37 564	160 276	183 993	149 413	153 896
Evolution	-155,9%	15,5%	326,7%	14,8%	-98,0%	3,0%
ATTENUATION DE CHARGES	164 086	126 760	150 025	97 026	202 788	207 858
Evolution	1091,2%	-22,7%	18,4%	-35,3%	2,5%	2,5%
PRODUITS FINANCIERS	5	5	7	11	11	11
Evolution	-100,0%	0,0%	33,4%	47,4%	1,5%	1,5%
PRODUITS EXCEPTIONNELS hors Cessions	48 194	122 430	0	440	226	226
Evolution	-73,8%	154,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Les recettes réelles totales de fonctionnement résultant de ces hypothèses atteindraient 10,85 M€ (+45 K€ par rapport à 2025)

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES L'INVESTISSEMENT

Les dépenses OBLIGATOIRES d'investissement 2026 sont constituées des montants suivants :

- Le remboursement du capital de la dette (1,621 M€) ;
- L'attribution de compensation Investissement voirie versée à la Métropole (500 K€)
- L'arriéré de facture de l'école Pierre Soulages (contentieux Fondeville) étalé sur 2 ans : 200 K€ en 2026 et le solde, soit 173 K€, en 2027

Si l'on intègre les « coups partis » à savoir le montant total restant à payer de l'espace culturel des Granges, le montant des restes à réaliser 2025, les montants déjà engagés et/ou mandatés depuis le 1^{er} janvier 2026 et des dépenses diverses de travaux et/ou de renouvellement de matériels (80 K€), les dépenses équipement hors dette et AC investissements s'élèveraient à 2 M€

Ce montant de 2 M€ n'intègre que les décisions de l'équipe municipale sortante impactant financièrement le budget 2026. Sur ce montant les subventions maximales attendues atteindraient 261 K€

Il convient également de prendre en compte des recettes de taxe d'aménagement (évaluées à 170 K€) et le FCTVA de 287 K€ issu des travaux 2025.

DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors dette et AC investissement)

	2026	2026	2027
	RàR		
Contentieux Fondeville		200 000	173 697
Espace Granges		1 100 000	0
Restes à réaliser	180 440		
Engagé/ mandaté		132 258	
Divers		80 000	80 000
TOTAL PPI chiffré	180 440	1 812 258	553 697
Eligibilité FCTVA	180 440	1 812 258	553 697

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET PRODUIT DES CESSIONS

	2026	2026	2027
	RàR		
Contentieux Fondeville			
Espace Granges		200 000	0
Divers			
Subvention FAFA		20 000	
Joseph Delteil solde CAF + Ag Eau		25 000	
Cession		16 673	
TOTAL PPI chiffré	0	261 673	0

LES CONSEQUENCES DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Hypothèse 1 : Hypothèses initiales de dépenses + recettes à taux constants et investissements résultant des décisions de l'équipe sortante

Dans cette hypothèse, l'épargne brute chute à 270 K€, le déficit d'épargne nette devient abyssal (-1,35 M€), l'emprunt avoisine 3 M€ et finance une partie du remboursement de la dette actuelle (situation formellement interdite par les textes) et le ratio de désendettement s'envole à 66 ans (alors que le seuil d'alerte qu'il faut éviter de dépasser s'établit à 12 ans) !

TABLEAU DE BORD D'EQUILIBRE FINANCIER ET FISCAL

Grabels	Simulation n°1					
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation Taux 3 taxes			0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Remboursement capital dette	1 369 191	1 392 372	1 431 709	1 503 073	1 744 272	1 621 023
EPARGNE BRUTE	2 052 231	1 780 712	1 934 286	1 053 283	716 546	270 666
Epargne nette	683 040	388 340	502 577	-449 790	-1 027 726	-1 350 357
Résultat global de cloture (F+I)	95 637	136 790	-199 547	-640 491	-136 868	0
Variation du résultat global de cloture		41 154	-336 337	-440 944	503 622	136 868
EMPRUNTS	0	999 000	1 204 500	5 202 533	1 600 000	2 999 808

RATIOS D'ENDETTEMENT

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours DETTE au 31 décembre	13 411 138	13 009 136	12 781 928	16 481 388	16 337 116	17 715 901
Annuité	1 745 903	1 726 362	1 787 767	1 928 486	2 236 125	2 082 232
Annuité / Recettes fonctionnemt	19,0%	18,6%	16,6%	18,9%	20,7%	19,2%
Encours/ Epargne (en années)	6,5	7,3	6,6	15,6	22,8	65,5

Une telle situation est incompatible avec les règles d'équilibre financier prévues par la loi ; un budget voté reprenant ces hypothèses serait rejeté par le contrôle de légalité et la commune serait sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes

Hypothèse 2 : Hypothèses initiales de dépenses + épargne nette nulle + investissements résultant des décisions de l'équipe sortante

Dans cette hypothèse, pour obtenir une épargne nette nulle, c'est-à-dire que les recettes courantes financent uniquement mais intégralement le remboursement annuel du capital de la dette (aucun autofinancement pour financer les investissements n'est dégagé), l'ajustement s'effectue sur le produit des impôts locaux et donc sur la variation des taux d'imposition des taxes foncières et de la TH sur les résidences secondaires

Pour obtenir une épargne nette nulle, **la hausse minimale des taux d'imposition 3 taxes doit être de 21%**, portant les taux aux niveaux ci-dessous :

TAUX D'IMPOSITION

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation annuelle des taux				0,00%	0,00%	21,00%
Taux TH	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	25,00%
Taux FB	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%	59,25%
Taux FNB	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%	118,12%

Le taux de Foncier Bâti serait le plus élevé de toutes les communes de la Métropole derrière celui de Baillargues.

Dans cette hypothèse, l'emprunt est ramené à 1,65 M€, restant à un niveau élevé, et la capacité de désendettement redescend à 10 ans, ce qui constitue un niveau satisfaisant

TABLEAU DE BORD D'EQUILIBRE FINANCIER ET FISCAL

Grabels	Simulation n°2					
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation Taux 3 taxes			0,000%	0,000%	0,000%	21,000%
Remboursement capital dette	1 369 191	1 392 372	1 431 709	1 503 073	1 744 272	1 621 023
EPARGNE BRUTE	2 052 231	1 780 712	1 934 286	1 053 283	716 546	1 620 841
Epargne nette	683 040	388 340	502 577	-449 790	-1 027 726	-182
Résultat global de cloture (F+I)	95 637	136 790	-199 547	-640 491	-136 868	0
Variation du résultat global de cloture		41 154	-336 337	-440 944	503 622	136 868
EMPRUNTS	0	999 000	1 204 500	5 202 533	1 600 000	1 649 633

RATIOS D'ENDETTEMENT

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours DETTE au 31 décembre	13 411 138	13 009 136	12 781 928	16 481 388	16 337 116	16 365 726
Annuité	1 745 903	1 726 362	1 787 767	1 928 486	2 236 125	2 082 232
Annuité / Recettes fonctionnemnt	19,0%	18,6%	16,6%	18,9%	20,7%	17,1%
Encours/ Epargne (en années)	6,5	7,3	6,6	15,6	22,8	10,1

Cette hypothèse, satisfaisante sur le plan des équilibres financiers, est cependant à rejeter compte tenu de l'impact de la hausse du taux communal de Foncier Bâti sur les contribuables propriétaires de la commune.

Hypothèse 3 : la recherche d'un scénario médian

Le débat d'orientation budgétaire doit conduire à la finalisation d'un scénario médian, qui servira de base à la construction du budget 2026.

Ce scénario médian devra intégrer les contraintes et hypothèses suivantes :

- La réduction du niveau des dépenses de fonctionnement sans remettre en cause les services publics, en particulier les services publics de l'enfance et des écoles. **La fourchette de dépenses réelles de fonctionnement pour ce scénario médian a été évaluée entre 10,1 et 10,3 M€** (contre 10,6 M€ dans les hypothèses 1 et 2) ;
- La recherche de recettes nouvelles de fonctionnement, dont les impôts locaux, avec le cas échéant une hausse des taux rendue nécessaire pour financer les conséquences financières des décisions de l'équipe municipale sortante ; **La fourchette de recettes réelles de fonctionnement pour ce scénario médian a été évaluée entre 11 et 11,5 M€,** contre 10,85 M€ dans l'hypothèse 1 (stabilité des taux) et 12,2 M€ dans l'hypothèse 2 (hausse des taux de 21%) ;
- L'acceptation d'un niveau TEMPORAIRE d'épargne nette négative, compatible avec les règles d'équilibre des budgets fixées par la loi ; Ce niveau ponctuel d'épargne nette négative peut se concevoir dans la perspective, à l'issue de l'apurement du passif lié aux décisions de gestion de l'équipe précédente, d'un retour à une situation financière plus équilibrée, dans laquelle les recettes courantes couvrent les dépenses courantes et le remboursement annuel de la dette. **La fourchette du déficit d'épargne nette pour ce scénario médian a été évaluée entre -600 et -300 K€** (contre -1,35 M€ dans l'hypothèse 1)
- Le décalage des dépenses d'investissement correspondant aux décisions de l'équipe municipale sortante, en faisant en sorte de minimiser les conséquences financières de ces décalages ; **Le seul investissement conséquent susceptible d'être décalé est celui concernant la construction du Théâtre de poche ;**
- Des dépenses d'investissement qui préparent l'avenir dans le cadre de la stratégie d'aménagement proposée par la nouvelle majorité municipale et réduisent les coûts de fonctionnement des équipements publics : finalisation des dernières opérations de compensations environnementales pour la ZAC de Gimel ; articulation des nouveaux programmes de logements de la ZAC en lien avec les modalités d'aménagement de la zone Euromedecine ; révision de l'opération Cœur de Valsière ; minimisation, voire résolution des nombreux désordres affectant les bâtiments construits sous les mandatures de la majorité précédente (Maison Commune, Ecole Pierre Soulages, Mairie annexe de la Valsière, vestiaires du stade Serge Oltra) ;
De « petits » investissements matérialisant nos engagements pris pendant la campagne électorale, et concernant l'environnement, la protection du patrimoine, l'animation commerciale, la tranquillité publique. **La fourchette de ces 2 familles d'investissements pour ce scénario médian a été évaluée entre 150 et 500 K€**
- Une limitation du volume d'emprunts nouveaux, afin d'amorcer le nécessaire désendettement de la commune, pour retrouver à moyen terme des marges de manœuvre pour les investissements prévus par la nouvelle équipe municipale ; **La fourchette d'emprunts nouveaux pour ce scénario médian a été évaluée entre 1 et 1,3 M€,** contre 3 M€ dans l'hypothèse 1 et 1,65 M€ dans l'hypothèse 2 ;

Telle est la feuille de route proposée par la majorité municipale pour au moins 2 exercices budgétaires.